

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 161

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 12

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« en la matière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.